

## REUNION DU 22 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 22 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2015

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Excusés : Mmes FERRE Béatrice, GUERINEAU Corinne, LOUME Nathalie et MOINARD Christophe.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Madame GUERINEAU Corinne a donné pouvoir à Madame TROUVE Virginie pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MOINARD Christophe a donné pouvoir à Madame GELIN Marina pour voter en ses lieu et place.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 24 septembre 2015. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

### ORDRE DU JOUR

#### ➤ *Marchés publics*

201510-01	Aménagement du local de la Protection Civile.
201510-02	Programme de remplacement de lanternes d'éclairage public.
201510-03	Programme de reprise des couvertures – secteur de l'Ancienne Laiterie.
201510-04	Régulation du chauffage – Cantine et salles de sport.

#### ➤ *Budget*

201510-05	DM n°9.
201510-06	Convention de mise à disposition – assainissement.

#### ➤ *Ressources humaines*

201510-07	Contrat d'apprentissage – activités périscolaires.
-----------	--

#### ➤ *Culture*

201510-08	Verger pédagogique.
201510-09	Nuits Romanes.

#### ➤ *Bâtiments*

201510-10	Agenda d'accessibilité programmée.
201510-11	Skate-park.

#### ➤ *Urbanisme*

201510-12	PLUi – Droit de préemption urbain.
-----------	------------------------------------

#### ➤ *Voirie*

201510-13	Longueur de la voirie communale.
-----------	----------------------------------

## **D201510-01 AMENAGEMENT DU LOCAL DE LA PROTECTION CIVILE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'avancement des travaux d'aménagement du local de la Protection Civile.

Il rappelle que la MIPE réalise les travaux d'aménagement pour un montant initial de 7 083,10 euros tandis que la collectivité fournit les matériaux.

Monsieur le Maire précise que certains travaux devaient initialement être réalisés par le personnel communal. Toutefois, en raison des travaux actuellement menés par le personnel communal, il propose que la MIPE réalise la suite des travaux pour un montant de 8 009 euros.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter que la MIPE réalise la suite des travaux d'aménagement du local de la Protection Civile pour un montant de 8 009 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter ces dépenses à l'opération n°0220 « Gros travaux sur bâtiment ».

## **D201510-02 PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE LANTERNES**

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SEOLIS a présenté un programme de remplacement des lanternes vétustes ou hors service en version leds pour un montant total de 86 701.09 euros H.T. réparti en trois tranches (montant H.T. à régler hors subventions).

Monsieur le Maire précise qu'une réunion sera organisée mi-novembre afin d'établir une programmation par secteur et en tenant compte des futurs travaux d'aménagement (Ex : Effacement des réseaux en 2016 dans le secteur des rues de la Boule d'Or et de la Vinauderie).

Le Conseil prend acte de cette information.

## **D201510-03 PROGRAMME DE REPRISE DES COUVERTURES – SECTEUR DE LA LAITERIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de reprise des couvertures de l'ancien laboratoire photos, du local pompe et de l'ancienne laiterie.

Monsieur le Maire précise que trois offres ont été présentées.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse soit l'offre de l'entreprise GABORIT pour un montant de 18 989,85 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0220 « Gros travaux de bâtiment ».

## **D201510-04    REGULATION DU CHAUFFAGE – CANTINE ET SALLES DE SPORT**

Monsieur le Maire présente le projet de mise en place de la régulation – GTC à la cantine et aux salles de sport.

Il précise que deux offres ont été présentées.

Monsieur le Maire propose de retenir le projet de régulation du chauffage pour la cantine compte tenu du changement de la chaudière et présente les offres relatives à la seule partie de la cantine.

Pour les salles de sports, il propose de réaliser une étude des consommations afin de ressortir le retour sur investissement.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse soit l'offre de l'entreprise AZAY CHAUFFAGE pour la seule régulation du chauffage de la cantine pour un montant de 8 211,61 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'affecter cette dépense à l'opération n°0220 « Gros travaux de bâtiment »,
- de remettre à une réunion ultérieure après étude des consommations aux salles de sport, l'approbation de la régulation du chauffage dans ces salles.

## **D201510-05    DM N°9**

A l'unanimité, les membres du Conseil valident la délibération modificative n°9 suivante :

- Article 2031 – Opération n°0220 en dépense d'investissement : + 14 850 euros,
- Article 21318 – Opération n°0220 en dépense d'investissement : + 12 576,90 euros,
- Article 2315 – Opération n°0220 en dépense d'investissement : + 83 009 euros,
- Article 2313 – Opération n°0251 en dépense d'investissement : - 110 435,90 euros,
- Article 60631 en dépense de fonctionnement : + 1 000 euros,
- Article 6331 en dépense de fonctionnement : + 700 euros,
- Article 6417 en dépense de fonctionnement : + 4 500 euros,
- Article 6453 en dépense de fonctionnement : + 3 000 euros,
- Article 678 en dépense de fonctionnement : + 19,50 euros,
- Article 60633 en dépense de fonctionnement : - 9 210,41 euros,
- Article 7321 en recette de fonctionnement : - 43 852 euros,
- Article 74121 en recette de fonctionnement : + 35 354 euros,
- Article 7788 en recette de fonctionnement : + 8 507,09 euros.

## **D201510-06    CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le projet de procès verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la C.A.N..

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ce procès verbal et tout document relatif à la mise à disposition.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les membres du Conseil que deux biens relatifs à l'ancienne station d'épuration aujourd'hui détruite, restent inscrits dans l'inventaire de la Commune. Il précise que ces biens concernent des travaux qui ont été réalisés sur l'ancienne station d'épuration n'existant plus à ce jour.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de mettre à la réforme les biens suivants :  
Compte « 213 » – numéro d'inventaire « 1 » – Immobilisation « STATION EPURATION » - valeur brute « 69 788,53 » - valeur nette comptable « 32 569,01 »,  
Compte « 213 » – numéro d'inventaire « 2 » – Immobilisation « STATION EPURATION » - valeur brute « 99 042,64 » - valeur nette comptable « 0 »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

#### **D201510-07    CONTRAT D'APPRENTISSAGE – ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet de mise en place d'un contrat d'apprentissage en lien avec le Syndicat de Communes Plaine de Courance pour la préparation d'un diplôme BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), spécialité « loisirs tous publics » au sein de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Brioux sur Boutonne.

Monsieur le Maire précise que ce projet est actuellement suspendu, dans l'attente de l'obtention du numéro d'agrément de la MFR par la DDCSPP.

Le Conseil prend acte de cette information.

#### **D201510-08    VERGER PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal précise que le 14 octobre 2015, le groupe de travail du verger pédagogique s'est réuni.

Il présente aux membres du Conseil les derniers travaux de ce groupe de travail et notamment le plan d'aménagement du verger avec la définition des essences à planter ou encore le recensement des besoins matériels (Ex : Petite cabane de stockage).

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la Commune assurera la tonte et l'amenée des réseaux.

Madame GELIN Marina précise que le groupe de travail s'est donné pour dénomination le nom suivant : Nature et Sauvegarde. En outre, elle expose que le verger présenté s'appellerait « le verger des abeilles ».

Monsieur GONNORD Pascal évoque que ce groupe sera rattaché à la S.E.P. au titre d'une section.

Messieurs GONNORD Pascal et MARTIN François précisent que des subventions peuvent être demandées au titre des Fonds européens gérés par la Région et au titre des Espaces Naturels et Sensibles auprès du Conseil Départemental.

Monsieur GONNORD Pascal présente le projet de financement pour un montant de 10 425 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le projet de verger pédagogique tel que présenté pour un montant de 10 425 euros H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

#### **D201510-09 NUIITS ROMANES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente l'appel à candidature de la Région Poitou-Charentes pour l'organisation des Nuits Romanes 2016. Il évoque les modifications instaurées par la Région pour l'année 2016.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc précise que le temps de convivialité est également revu pour l'ensemble des soirées des Nuits Romanes avec la mise en place d'un marché de producteurs locaux assuré par des professionnels. La Commune offrirait une boisson sans dégustation de produits.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc soulève la question du dépôt de la candidature de la Commune aux Nuits Romanes 2016 d'une part, et d'autre part, le cas échéant, des caractéristiques souhaitées de concert (jazz, gospels, musique celtique, musique classique) et de manifestations artistiques (arts du feu, cirque aérien, théâtre) à solliciter dans le cadre de la candidature de la Commune. Il évoque par ailleurs la possibilité dans le cadre de la candidature, de prévoir un accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur le dépôt de la candidature de la Commune aux Nuits Romanes 2016 et de réfléchir dans un second temps à la possibilité de participer au dispositif d'accompagnement spécifique pour les personnes en situation de handicap proposé par la Région.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de déposer la candidature de Commune de Prahecq pour une participation aux Nuits Romanes 2016 organisées par la Région Poitou-Charentes. suivant les caractéristiques de concert et d'animations artistiques ci-dessus présentées.

#### **D201510-10 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les diagnostics et la programmation des travaux de mise en accessibilité sur 6 ans de l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose qu'une programmation est obligatoire dans le cadre du dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) et qu'il conviendra de traiter les bâtiments par série, conformément à la programmation présentée dans le cadre de l'AD'AP. Monsieur le Maire évoque en outre que cette programmation tient compte des priorités en terme d'accessibilité des services publics (Ex : Ecoles et Mairie).

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter l'agenda d'accessibilité programmée ainsi présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent relatif au dépôt de l'AD'AP.

#### **D201510-11 SKATE-PARK**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGNERON Sébastien.

Monsieur MAGNERON Sébastien précise que le 8 octobre, un groupe de travail s'est réuni afin de poursuivre l'étude d'aménagement du skate-park.

Monsieur MAGNERON Sébastien présente le plan d'implantation du projet à proximité du city-stade avec aménagement de deux abris et de l'éclairage public. En outre, il expose le projet de positionnement des modules au nombre de 5 (Lanceurs, double vague, fun box et trottoir simple) avec barrière d'entourage ainsi que différentes options relatives au carenage ou à l'isolation phonique des modules. Enfin, Monsieur MAGNERON Sébastien précise que les travaux de pose pourraient être assurés par le personnel communal et que des devis relatifs à la plate-forme ont été présentés. Il évoque qu'il est dans l'attente de devis concernant les modules.

Monsieur MAGNERON Sébastien précise que le projet coûterait entre 50 000 et 60 000 euros dans son ensemble.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les principes ci-dessus présentés et remet à une réunion ultérieure, le choix des offres pour l'ensemble des travaux envisagés.

#### **D201510-12 PLUi – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François précise les communes de la CAN se sont prononcées, à la majorité qualifiée, en faveur de la prise de compétence PLU par la CAN et qu'un arrêté préfectoral devrait modifier les statuts de la CAN en ce sens au cours du dernier trimestre 2015, pour une prise effective de compétence au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Monsieur le Maire évoque que des compléments d'informations relatifs aux modalités concrètes de l'exercice du DPU seront transmis par la Communauté d'Agglomération d'ici le mois de novembre.

Le Conseil prend acte de ces informations.

## **D201510-13 LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle l'étude de la voirie communale réalisée en lien avec la D.D.T.. Les conclusions de cette étude portaient le linéaire total de la voirie communale dans le domaine public à 38 417 mètres.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de redéfinir la longueur de la voirie communale effective au 1er janvier 2015 afin de retirer la voirie intercommunale d'une part, et compte tenu du déclassement d'une voirie en août 2014 d'autre part.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de corriger la longueur de la voirie communale effective au 1er janvier 2015 à 34 032 mètres linéaire.

### **INFORMATIONS**

#### **◆ DECONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François évoque les échanges avec les services de l'architecte des bâtiments de France concernant la déconstruction de l'ancienne maison située rue des Ecoles, propriété communale.

Après discussions, la déconstruction pourra être réalisée avec maintien du mur à une hauteur de 1,50 mètre. Cette déconstruction permettra l'aménagement d'un parking d'une vingtaine de places en épi.

Les travaux de déconstruction débuteront en hiver.

Le Conseil prend acte de cette information.

#### **◆ REUNION P.L.U.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'organisation de la réunion des personnes publiques associées (PPA) et de la réunion publique relatives au P.L.U. le 9 novembre 2015 respectivement à 14 heures 30 et à 18 heures 30 dans la salle des fêtes au-dessus de la mairie.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°1 à n°13

Fin de séance : 23 heures 00.
-------------------------------